

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 16

Votants 18

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-six janvier,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 20 janvier 2023.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D06_2023

**Bibliothèque
intercommunale :
Bilan 2022**

Présents (13) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, DUCRET Marie-Claire, ZIMMERMANN Sophie, LAURANT Thierry, TRINCAT Christophe, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, PINGET Denis, WIART Florine, BURNET Stéphanie, VIOLLAZ Emilie, GALLAY Claude, PODEVIN Christian, MICHOUX Max, REBUT Sandra,

Excusés (3) : GRIVEL Céline (donne pouvoir à Mme WIART Florine), VEZIN Pascale (donne pouvoir à PODEVIN Christian), GILLANT Olivier,

Votants (18)

L'élue en charge de la Bibliothèque présente le bilan annuel 2022.

Ce bilan présenté aux communes du Gavot a permis de relever de nombreux points positifs dont l'augmentation de la fréquentation ainsi que du nombre de prêts (partenariat Savoie Mont Blanc). La présence importante des jeunes du collège sur les différents temps d'ouverture et l'implication des bénévoles est également mis en avant.

Il est soulevé que les animations proposées au cours de l'année ont toutes rencontré un public large.

Le bilan financier 2022 a permis de mettre en avant les appels de fonds aux communes suivants pour l'exercice 2022 :

reste à charge des communes	NBR Hab	%	51 774,69 €
Berrnex	1412	14,3%	7 403,13 €
Champanges	1142	11,6%	5 987,51 €
Féternes	1476	14,9%	7 738,68 €
Larringes	1552	15,7%	8 137,15 €
Saint Paul	2570	26,0%	13 474,53 €
Thollon	856	8,7%	4 488,01 €
Vinzier	867	8,8%	4 545,69 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le bilan 2022 de la bibliothèque

VALIDE les participations des communes pour l'exercice 2022.

VALIDE le renouvellement de la convention de partenariat avec Savoie Mont Blanc

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 074-217402494-20230126-D06_2023-DE

S²LO

Le Maire,
Bruno GILLET

